

First co-signatories:



DE L'EUROPE À BRUXELLES:

Dites NON au Pacte sur la migration et l'asile!

Résistons collectivement contre les politiques européennes sur la migration et l'asile!

Manifestation à Bruxelles, 10 avril 2024

Place du Luxembourg

Le 10 avril, le Parlement européen votera pour le nouveau Pacte sur la migration et l'asile. Cela aura des conséquences catastrophiques sur les vies des personnes migrant-e-s, institutionalisant les pratiques les plus brutales et répressives.

POURQUOI SE MOBILISER?

Nous appelons à une mobilisation à Bruxelles, Place du Luxembourg, devant le Parlement européen le 10 avril à 15h00 alors que les membres du Parlement européen voteront le même jour pour le Pacte sur la migration.

Nous ne resterons pas silencieux-ses. Nous ne nous joindrons pas aux célébrations du démantèlement systématique des droits humains en Europe. Nous serons là ensemble avec les communautés touchées, les organisations de la société civile, des collectifs et des groupes défendant les droits humains au niveau international pour confronter les dirigeant-e-s de l'Union européenne et les politicien-ne-s soutenant cet accord honteux incompatible avec les droits humains.

Nous restons convaincu-e-s que chaque être humain a droit à une vie digne, quel.le que soit sa race, couleur, genre, orientation sexuelle, orientation religieuse, nationalité, opinion politique, et restons en solidarité avec ceux touchés par ces politiques injustes et cruelles.

Au-delà des frontières, nous restons uni-e-s avec les personnes en migration et

demandeurs-ses d'asile. Nous continuerons de nous battre pour la justice et la dignité. Notre

humanité dépasse les limites géographiques. Nous continuerons de résister et de nous battre pour un futur où la justice et la solidarité prévaudront.

Le nouveau pacte sur la migration et l'asile crée un système mettant en danger le droit d'asile dans l'Union européenne. Cela engendrera une prolifération de violation des droits des personnes en Europe, du seul fait de leur statut migratoire. Mises ensemble, ces nouvelles législations créeront un nouveau système pour "gérer la migration" dans l'UE, avec comme éléments principaux:

1. La détention de fait aux frontières sans aucune exception pour les familles avec les enfants, quel que soit leur âge, des procédures accélérées et avec des standards plus bas pour l'examen des demandes d'asile à la place d'un examen complet et juste des demandes, et un accent sur les expulsions avec moins de protection.
2. Beaucoup plus de demandeurs-ses d'asile se retrouveront dans des procédures à la frontière, et avec l'introduction d'une fiction juridique de « non-entrée » sur le territoire, ils-elles seront considéré-e-s comme n'étant pas sur le territoire de l'UE, ce qui permet des standards inférieurs et augmente le risque de violations de droits humains et de refoulement (push-backs) aux frontières. Même les mineurs non accompagnés pourront être détenus dans ces procédures aux frontières s'ils-elles sont considéré-e-s comme un « danger pour la sécurité nationale ou l'ordre public ». De plus, l'expérience montre qu'enfermer des personnes en nombre dans des zones frontières durant des périodes prolongées aboutit à une surpopulation et des conditions inhumaines, comme cela se passe dans les îles grecques.
3. A travers l'élargissement du concept de « pays tiers sûr », les personnes demandant l'asile verront leur demande déclarée « non-recevable » et seront de plus en plus déportées vers des pays hors Union européenne sur la base d'un lien large avec ces pays, augmentant le risque de refoulement. L'accord UE-Turquie qui a été fait par le passé est un exemple de cette pratique, externalisant les demandes d'asile aux pays tiers.

